

# Travaux d'aménagements portuaires au Port-Louis de l'Isle de France

Le 8 avril 1771 - Ministre à Desroches et Poivre.

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29, f°163.

Le Contrôleur général est alors l'abbé Terray qui, outre son ministère des Finances, a eu en charge le secrétariat d'Etat à la Marine du 24 décembre 1770 au 9 avril 1771.

---

---

Copie de la dépêche de M. le Contrôleur général à MM. Desroches et Poivre.

A Paris le 8 avril 1771

D'après le compte qui m'a été rendu, Messieurs, de la situation du Port Louis et des travaux que l'on se propose d'y exécuter pour le relèvement des carcasses de navires qui y sont coulés à fond, il me paraît que, sans abandonner absolument ce projet, on pourrait commencer par creuser le mouillage, en enlevant avec des cure-molles les vases, et y donner une profondeur suffisante pour mouiller les vaisseaux sur quatre ancrés ; mais comme les torrents qui tombent dans le port y ramènent continuellement des vases qui auraient bientôt détruit l'ouvrage que les cure-molles auraient fait, il paraît à propos de détourner les eaux douces par le moyen d'un canal et d'une jetée, suivant que M. de Tromelin l'a proposé ; ce travail n'empêcherait pas que l'on ne reprit par la suite le relèvement des carcasses, s'il était jugé absolument nécessaire.

M. de Tromelin propose aussi d'enlever les vases du Trou Fanfaron, et d'en faire un port de sûreté propre à recevoir une escadre pendant la mauvaise saison. On sait par expérience que dans ce temps les vaisseaux ne sont pas en sûreté dans le port actuel, et l'accident arrivé à l'escadre de M. le Comte d'Aché ne prouve que trop cette vérité. On pourra donc entreprendre aussi successivement le curage de cette anse, et y faire les travaux nécessaires pour détourner les eaux qui y entraînent des terres.

C'est pour suivre ces différentes opérations sous le Baron d'Arros, et en être chargé en cas d'absence, que j'ai pris le parti de faire repasser M. de Tromelin à l'Isle de France, ainsi que je vous l'ai annoncé par une autre de mes dépêches. Je fais embarquer à Brest les ustensiles de fer et de fonte nécessaires à la construction d'un cure-molle<sup>1</sup> et de six gabarres à clapet dont on trouvera le bois dans le pays ; par ce moyen vous ferez exécuter cette construction comme on l'a déjà pratiquée. Je vous ferai passer aux mois d'octobre et de janvier, de quoi construire deux autres cure-molles afin d'accélérer ce travail. Au surplus je vous prie de vous conformer exactement pour les fonds que vous y appliquerez, à ce qui a été réglé par l'état des dépenses approuvé par Sa Majesté, et de ne pas excéder chaque année, pour tout ce qui est relatif à ces objets, la somme de 120.000 livres<sup>2</sup> qui y est destinée.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> *Cure mole* tantôt masculin, tantôt féminin, et différentes orthographes.

<sup>2</sup> Cette somme de 120.000 livres ne s'accorde pas avec celle 220.000 livres, tout aussi clairement lisible, que l'on trouve pour le même objet dans le document joint à la lettre du 8 avril 1771, de Terray à Desroches et Poivre, à l'article N°61 : Port du Nord-Ouest.